



Saisi immobilière lors d'un concubinage

Par **celie01**, le **08/01/2013 à 22:24**

Bonjour, rnje vis en concubinage depuis fin 2008, et j'ai deux enfants avec mon conjoint.(3 ans et 3 mois) rnMon conjoint a monté une entreprise qui a coulé mi-2008 depuis il rembourse des dettes de crédits sur des engins de TP. Les huissiers estiment que mon conjoint ne rembourse pas assez vite (300euros/mois) et passe prochainement faire la liste chez nous de ce qu'il peuvent saisir. rnrnSachant que cette situation allait se présenter un jour nous avons toujours fait attention (pas de pacs, ni de mariage, toutes les factures de nos achats sont à mon nom, voitures, TV....). Nos comptes sont séparés et je suis la seule propriétaire de la maison, (prêt à mon nom) rnQue peuvent ils faire contre nous?rnMerci

Par **cocotte1003**, le **09/01/2013 à 08:49**

Bonjour, rien, si vous avez la possibilités de prouver que les biens sont à vous seul. le créancier ne pour demander que la saisie des sommes supérieurs au minimum légal sur les revenus de votre compagnon,cordialement

Par **celie01**, le **09/01/2013 à 13:28**

Merci pour votre réponse.